



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°8/2022

En séance du 6 avril 2022 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE (Présidente : Dominique Coppey)

Festival Colors - Champex-Lac	Le Conseil autorise l'organisation de concerts de musique latino à Champex-Lac le vendredi 19 août 2022 et attribue un soutien de Fr. 750.- aux organisateurs.
Pierre-Yves Gabioud - Livre "Le peintre et son pays"	Le Conseil décide d'acquérir 100 exemplaires du livre présentant le travail de Pierre-Yves Gabioud, peintre domicilié à Praz-de-Fort.
Conseil de gestion de la Paroisse	Le Conseil prend connaissance des démissions et nouveaux membres au sein du Conseil de gestion de la Paroisse, ainsi que des comptes 2021.
CREPA	Le Conseil prend connaissance des comptes 2021.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX ET BÂTIMENTS PUBLICS & ENTRETIEN DU TERRITOIRE (Président : Laurent Rausis)

Soulalex - Places de parc	Le Conseil décide d'acquérir les parcelles n° 3128 et 3129 à Soulalex afin d'aménager des places de parc.
Directive communale - entretien des murs et murgères	Le Conseil décide de compléter la directive en demandant une vision locale avant la réalisation des travaux. Le pouvoir décisionnel d'attribution de subvention est accordé à la commission.
Orsières et La Fouly - études de vitesse	Le Conseil décide pour la Fouly de passer les routes communales en zone 30 km/h. Pour Orsières, il décide de mandater le bureau CITEC afin d'effectuer une étude globale de la circulation.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & CONSTRUCTIONS (Président : Urbain Gaillard)

Révision PAZ communal	Le Conseil soumet ses questions, remarques et suggestions de modifications à la commission qui se chargera de les étudier.
------------------------------	--

4. DIVERS

Transport Handicap	Le Conseil décide d'offrir la location de la Deuve et l'apéritif pour la rencontre des chauffeurs de la région Martigny-Entremont, le 22 juin prochain.
MEP La Fouly	Budget et clé de répartition : le Conseil valide la répartition des coûts entre le Canton et la Commune. Expertise passerelle : le Conseil mandate le bureau Tissières SA pour l'étude géotechnique pour un montant de Fr. 6'035.30 HT. Expertise du projet passerelle : le Conseil mandate le bureau gvh ingénieurs civils pour un montant de Fr. 6'592.- HT.

Séance levée à 19h30

Orsières, le 14 avril 2022

L'Administration communale